Réussir ensemble l'Éco-Vallée : le **PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL**

LIVRET DE LA CONCERTATION

L'EPA PLAINE DU VAR ENGAGE UNE NOUVELLE CONCERTATION SUR L'AVENIR DE L'ÉCO-VALLÉE, DE JUIN À DÉCEMBRE 2014.

Créer des emplois, préserver l'environnement naturel et les paysages, accueillir des entreprises notamment dans le secteur des technologies « vertes », innover et réaliser un cadre de vie exemplaire (logements, agriculture périurbaine, transports, équipements…) : tels sont les objectifs.

Pour finaliser la stratégie et préciser les priorités opérationnelles du « Projet de Territoire » adopté en 2012, les partenaires de l'Opération d'Intérêt National mettent en place une nouvelle concertation, comme à chaque grande étape d'avancement du projet.

Son objet : élaborer de façon partagée le **PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL** (PSO).

Véritable « feuille de route de l'Éco-Vallée », le PSO a pour vocation d'identifier, pour les prochaines années, les actions à réaliser, leur localisation, les moyens et leur calendrier et garantir leur cohérence.

Ce livret vous propose les informations utiles pour participer à la concertation.

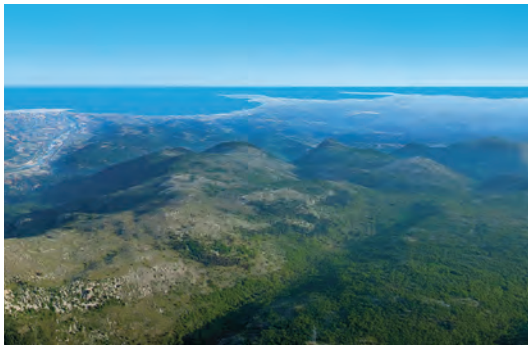

ÉCO VALLÉE
OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL
EPA PLAINE DU VAR

www.ecovallee-plaineduvar.fr

L'Éco-Vallée, une nouvelle page de l'histoire de la plaine du Var

Les acteurs locaux et l'État se sont mobilisés dès 2007 pour développer dans la plaine du Var, au cœur de la métropole azuréenne, une « Éco-Vallée », territoire de référence du développement durable. Son statut d'Opération d'Intérêt National (OIN) fixe le niveau des ambitions.

D'UN DÉVELOPPEMENT SUBI...

La vallée du Var est un site exceptionnel par la qualité de ses paysages et l'importance de ses ressources naturelles mais aussi un territoire soumis aux risques d'inondations. La plaine agricole a progressivement fait place à la production industrielle, à de grands centres commerciaux, ou à des activités de stockage. Cette « urbanisation au fil de l'eau » a provoqué inexorablement la consommation des terres cultivées, l'occupation anarchique de la plaine et la colonisation des coteaux par un habitat diffus.

...À UN NOUVEAU MODÈLE ÉCO-EXEMPLAIRE

Pour résoudre ces difficultés, l'ambition est de proposer un autre modèle de développement et d'urbanisme en créant l'épine dorsale de la Métropole, un territoire démonstrateur des politiques de transition écologique. Partenaires publics et acteurs privés cherchent à y impulser une dynamique environnementale, économique et sociale respectueuse de la biodiversité, et qui favorise la diversification des activités et l'innovation, notamment en lien avec le secteur des technologies vertes.

L'Éco-Vallée vise à concevoir une stratégie de développement économique et industriel qui soit à la hauteur des ambitions et des besoins d'une grande métropole azuréenne.

De nombreuses entreprises se sont déjà installées sur ce territoire ; ce projet permettra la création de 20 000 nouveaux emplois d'ici à 2020.

L'Éco-Vallée est appelée à promouvoir dans la Métropole Nice Côte d'Azur un nouvel élan susceptible d'accroître son rayonnement régional et international.

Mettre l'homme au cœur du projet, dans le respect des équilibres naturels, et concevoir un projet d'aménagement et de développement plaçant l'environnement au cœur de la stratégie, telle est l'ambition.

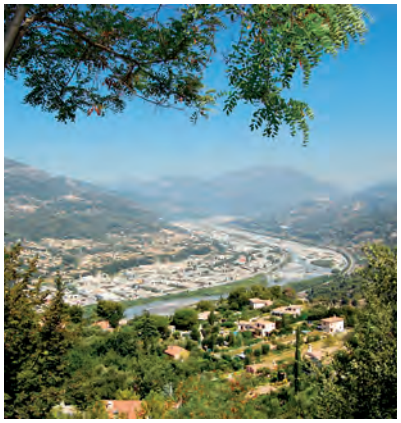

L'Éco-Vallée, en chiffres :

10 000 hectares environ ;
23 km du nord au sud ;
120 000 habitants résidant dans 15 communes ;
60 000 emplois aujourd'hui.

Pour en savoir plus →
www.ecovallee-plaineduvar.fr/les-enjeux/eco-exemplarite/le-cadre-de-reference

Le « Projet de Territoire », l'éco-exemplarité comme ambition

Le « Projet de Territoire », adopté il y a deux ans après concertation publique par l'EPA Plaine du Var*, affirme trois axes majeurs pour les opérations de l'Éco-Vallée : restaurer, préserver et valoriser les paysages et les ressources naturelles ; aménager et urbaniser durablement ce territoire d'échanges et d'équilibre ; impulser une dynamique économique et sociale métropolitaine.

Le « Projet de Territoire » précise une série d'objectifs qui traduisent la vision partagée des partenaires pour l'avenir de l'Éco-Vallée. Ils peuvent se résumer ainsi :

- Fonder la transformation de la plaine du Var sur l'éco-exemplarité ;
- Restaurer la nature, le grand paysage et l'écosystème de la vallée ;
- Mettre en place une stratégie de déplacements et offrir des alternatives au «tout-voiture» ;
- Développer la mixité : activités, logements, équipements publics, espaces de sports et de loisirs... ;
- Consolider le développement économique autour de l'innovation et des technologies d'avenir ;
- Expérimenter une conception inédite du rapport entre ville et nature ;
- Créer un nouveau modèle d'urbanisme dans lequel l'agriculture a toute sa place ;
- Aménager la Plaine en intégrant les risques naturels, notamment le risque d'inondation.

Pour aller plus loin, télécharger le Projet de Territoire :
www.ecovallee-plaineduvar.fr/sites/default/files/fichiers/epa_projet_de_territoire_decembre2011_light_0.pdf.

Vous avez dit « éco-exemplarité » ?

Pour réussir le projet d'Éco-Vallée plusieurs outils concrets ont déjà été conçus :
Un guide de la biodiversité : pour identifier et caractériser les fonctionnalités écologiques, disposer d'un socle de connaissances ouvert à tous, réduire l'impact des opérations sur leur environnement.
L'éducation au développement durable : pour sensibiliser les enfants au développement durable dans la vallée du Var (kit pédagogique, portail internet).
Un cadre de référence pour la qualité environnementale : Une charte signée avec les acteurs de la construction pour exiger un niveau d'exemplarité environnementale optimal.
L'écologie industrielle : pour permettre aux entreprises de limiter leur consommation de ressources et de développer des solutions innovantes pour optimiser les performances du territoire.
ÉcoCité : L'estuaire de la vallée du Var, plus peuplé, est une des vingt ÉcoCités de France. Ses actions innovantes concernent tous les habitants de la Métropole et portent concrètement sur l'urbanisme durable,les mobilités et l'optimisation des ressources et des énergies par des réseaux intelligents.

*** L'EPA Plaine du Var :** un Établissement Public d'Aménagement pour conduire un projet partagé.

L'Établissement public d'aménagement Plaine du Var réunit dans son Conseil d'Administration l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice-Côte d'Azur, et des personnes qualifiées.

Il a en charge la stratégie d'ensemble de l'Opération d'Intérêt National et les quatre grandes opérations prioritaires précisées dans le protocole financier. Ce protocole indique aussi le rôle et la compétence de l'EPA et les engagements des partenaires.

L'EPA travaille en coopération avec les organismes socio-économiques et de formation : la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, les grandes écoles, l'Université Nice Sophia Antipolis, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Team Côte d'Azur, l'Institut Méditerranéen du Risque et du Développement Durable...

L'EPA a conduit l'élaboration du « Projet de Territoire » et a la responsabilité aujourd'hui du **PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL**, vision à long terme et partagée par tous.

Bâtir l'avenir de l'Éco-Vallée, le PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Réussir l'Éco-Vallée, avec les habitants, les communes et leurs exécutifs ainsi qu'avec tous les partenaires, dans le respect des objectifs du « Projet de Territoire », exige sans aucun doute cohésion et méthode. C'est pourquoi l'EPA Plaine du Var est chargé de concevoir dans une large concertation, le PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL (PSO) de l'Opération d'Intérêt National.

Ce document, véritable « feuille de route » de l'Éco-Vallée, décline sur le long terme, les orientations stratégiques et opérationnelles et identifie à moyen terme, les actions, opérations et projets à réaliser.

PRÉPARER DEMAIN

Les premières opérations prioritaires initiées par l'État et les collectivités territoriales pour lancer l'Opération d'Intérêt National se concrétisent déjà. Les travaux du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport du Grand Arénas et ceux du premier immeuble de bureaux à Nice Méridia sont lancés.

4 La Digue :

Ce projet à l'étude est situé à Saint-Martin-du-Var, au nord de l'Éco-Vallée et aux portes du haut pays et du massif alpin. C'est dans ce cadre environnemental exceptionnel que sera développé l'éco-quartier.

2 Nice Méridia :

Cette technopole urbaine fait une large place à l'emploi et aux formations dans les secteurs d'avenir (environnement, énergie, ville intelligente). On y trouvera des équipements et des logements pour tous. Les commerces et les services seront installés autour des transports en commun.

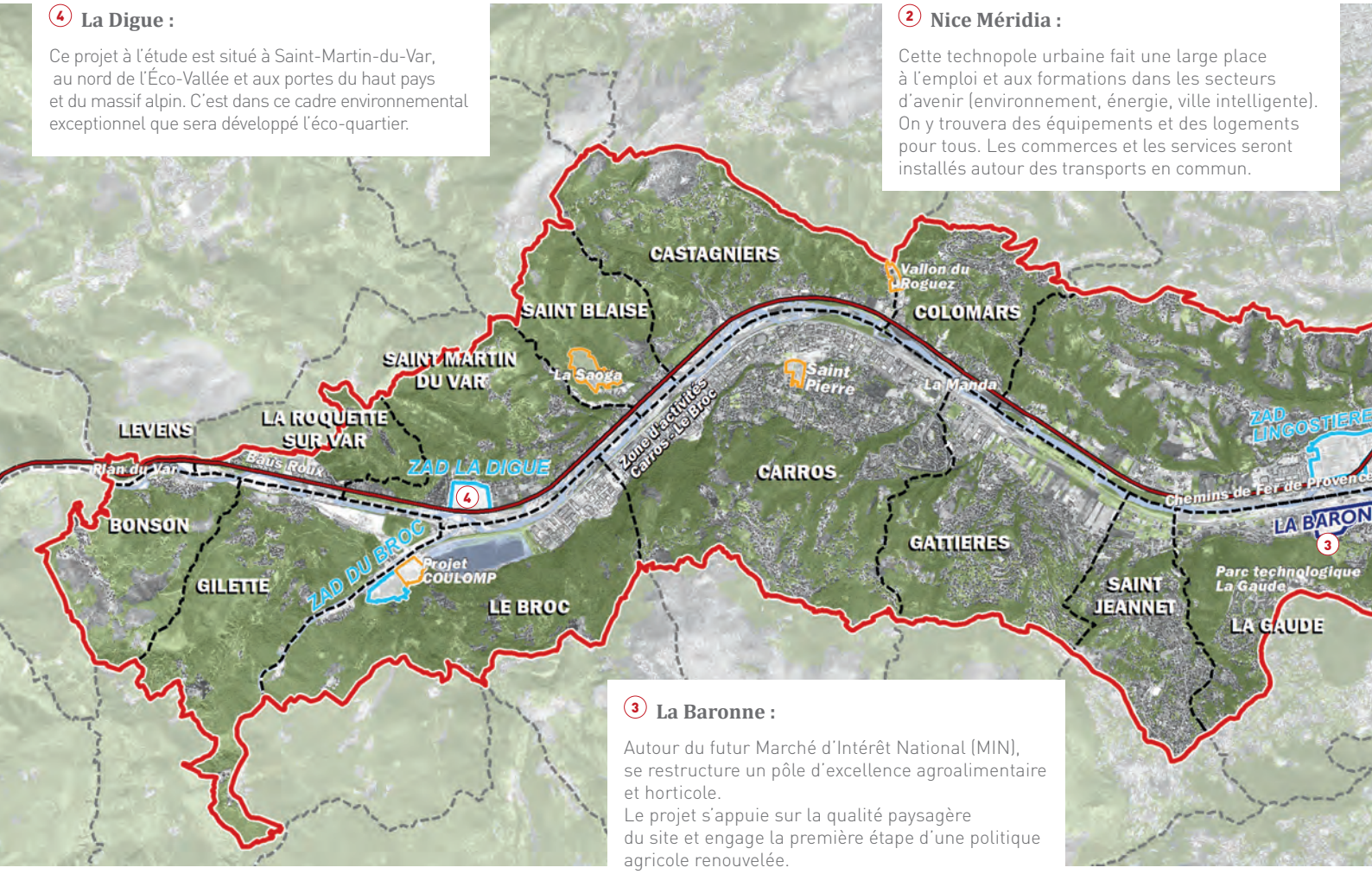

3 La Baronne :

Autour du futur Marché d'Intérêt National (MIN), se restructure un pôle d'excellence agroalimentaire et horticole.
Le projet s'appuie sur la qualité paysagère du site et engage la première étape d'une politique agricole renouvelée.

D'autres projets conduits par nos partenaires sont en cours ou à l'étude comme la rénovation urbaine des Moulins, la modernisation du centre commercial Cap 3000 ou la création d'une avenue urbaine jusqu'à l'Allianz Riviéra.

Les 15 communes de l'Éco-Vallée, la Métropole Nice Cote d'Azur, le Département des Alpes Maritimes et la Région PACA réaliseront, dans les années qui viennent, des opérations qui concourront à l'attractivité nouvelle du territoire.

Le « Projet de Territoire » et les outils de l'éco-exemplarité, Guide de la biodiversité ou démarche ÉcoCité mis en place par l'EPA Plaine du Var donnent à chacun un cadre d'action cohérent.

Pour les compléter, le **PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL** (PSO) permettra dès 2015, à tous les acteurs, de participer de manière coordonnée à la réussite de l'Éco-Vallée.

Conduit par l'Établissement Public d'Aménagement Plaine du Var, le PSO fait l'objet, de juin à décembre 2014, d'une vaste concertation.

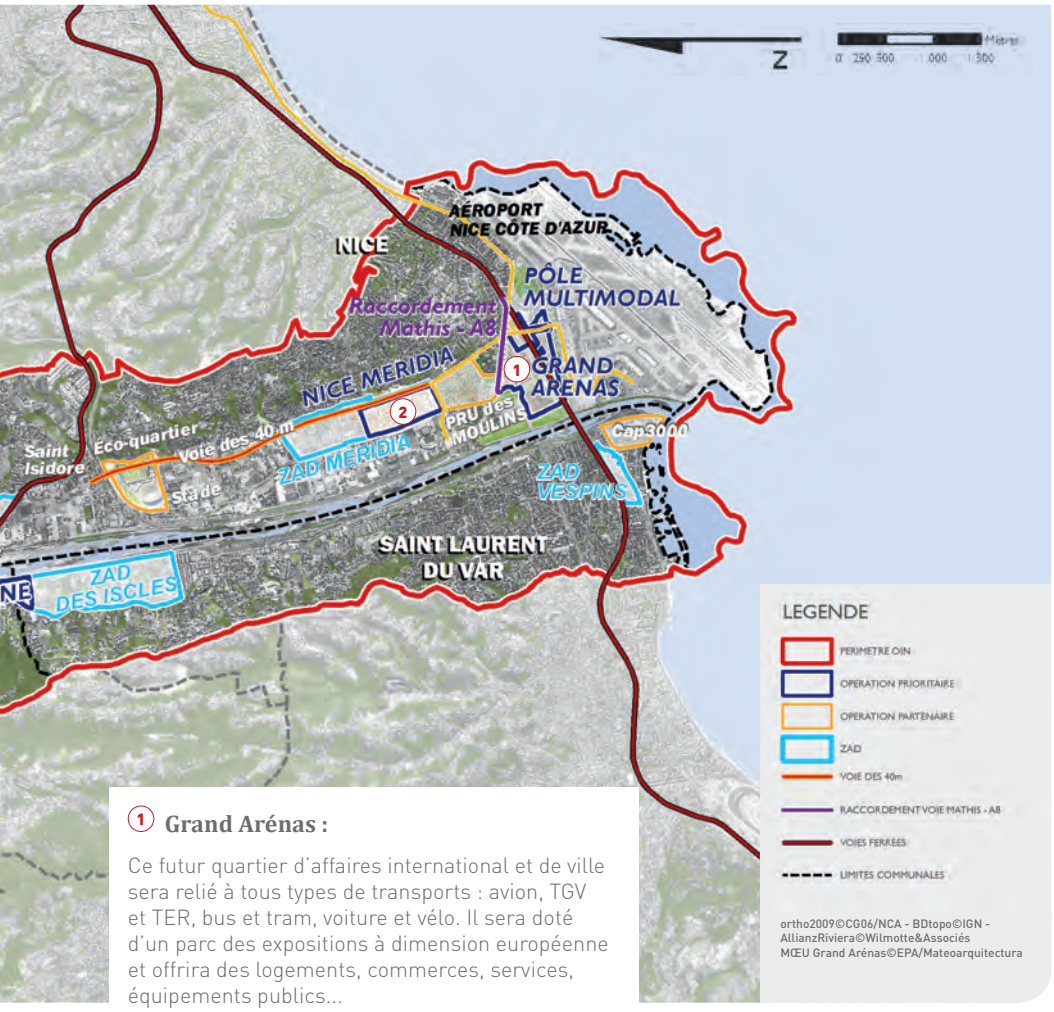

① **Grand Arénas :**

Ce futur quartier d'affaires international et de ville sera relié à tous types de transports : avion, TGV et TER, bus et tram, voiture et vélo. Il sera doté d'un parc des expositions à dimension européenne et offrira des logements, commerces, services, équipements publics...

L'ÉCO-VALLÉE : UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE VILLE ET NATURE

L'EPA Plaine du Var pilote les premiers projets éco-exemplaires...

Sur la base du « Projet de Territoire », un protocole de partenariat financier entre l'État et les collectivités territoriales à été mis en place.
Il permet à l'EPA Plaine du Var d'impulser, avec les collectivités, une dynamique porteuse d'un nouvel équilibre entre ville et nature et de conduire quatre opérations exemplaires.
Sur une centaine d'hectares, déjà largement artificialisés, il s'agit de favoriser la création d'environ 25 000 emplois directs, et de 1 600 emplois sur quinze ans dans le secteur du BTP. C'est près de 2,5 milliards d'euros publics et privés qui sont et seront engagés.

... Et demain ?

Quelles stratégie et opérations pour réussir l'Éco-Vallée ?
Le **PROJET STRÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL** doit apporter des réponses.

Tout savoir sur le PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL (PSO)

Pour vous permettre de participer à la concertation qui s'engage, nous vous proposons, des informations claires et synthétiques sur le PSO sous la forme de simples questions/réponses.

Elles portent notamment sur les enjeux qui seront abordés au fil des mois dans le débat ouvert au public organisé sous la responsabilité de l'EPA Plaine du Var, en partenariat avec les collectivités.

En dernière page de ce livret vous sont présentés les différents outils mis à votre disposition pour exprimer vos idées, points de vue, besoins, ou interrogations…

9 QUESTIONS/RÉPONSES SUR LE **PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL** (PSO)

→ Qu'est-ce que le PSO ?

Le PSO s'appuie sur les orientations et outils de planification de l'État et des collectivités territoriales (communes, métropole, département, région) pour piloter et réussir l'Opération d'Intérêt National Éco-Vallée.

→ Un PSO pour quoi faire ?

Le PSO a pour vocation de définir, pour les prochaines années, au travers d'une vision commune du territoire, les grands enjeux, les actions à mener et d'en proposer une spatialisation.

→ Qui pilote le PSO ?

Ensemblier et promoteur de la stratégie, ayant un rôle de conseil auprès des collectivités, l'EPA Plaine du Var a la mission d'établir ce PSO, outil de cohérence et de cohésion de l'Opération d'Intérêt National.

→ Comment se structure le PSO ?

Le PSO comprend deux parties :

- La première décline sur le long terme, les orientations stratégiques et opérationnelles,
- La seconde planifie à moyen terme, les actions, opérations et projets à réaliser, sous la forme d'un programme prévisionnel d'aménagement.
  (Art L.321-18 et R.121-14 du code de l'urbanisme).

→ Quelles sont les questions à aborder dans la concertation sur le PSO ?

La concrétisation du « Projet de Territoire » défini il y a deux ans, nécessite de répondre à de multiples questions qui seront abordées dans le PSO :

- Où se feront les prochains aménagements ?
- Quelle exemplarité pour la préservation de la biodiversité ?
- Comment se développer en se protégeant des risques ?
- Quel nouveau modèle pour l'agriculture dans l'Éco-Vallée ?
- Quels programmes pour l'emploi, la formation et la recherche ?
- Quelles réponses adaptées aux besoins de logements ?
- Quels équipements publics pour les habitants ?
- Quels nouveaux modes de déplacement offrir aux usagers du territoire ?
- Quelles énergies renouvelables faut-il développer ?

→ Qui est associé au PSO ?

Pendant plus de six mois, la concertation permettra d'associer :

- Les maires et les acteurs institutionnels (État, Région, Département, Métropole, Conseil d'Administration de l'EPA, personnes ressources ...) : il s'agit dans le PSO, d'intégrer les ambitions des collectivités partenaires et celles de l'Opération d'Intérêt National.
- Les habitants et le Comité Permanent de Concertation (CPC) coprésidé par le Préfet et le Président du conseil d'administration de l'EPA Plaine du Var : il s'agit de prendre en compte l'identité et les réalités de la plaine du Var et de préciser les besoins et les enjeux.

→ Quelles sont les étapes et quel est le calendrier d'élaboration du PSO ?

Le PSO sera réalisé en trois étapes successives de juin 2014 à mars 2015.

- Diagnostic et enjeux du territoire
- Objectifs stratégiques et opérationnels (le long terme)
- Fiches actions et préconisations spatiales (à moyen terme)
- Le Conseil d'Administration de l'EPA Plaine du Var tirera le bilan de la concertation fin décembre 2014 et approuvera le dossier finalisé en mars 2015.

→ Les opérations en cours sont elles intégrées dans le futur PSO ?

Le projet de Territoire élaboré par les partenaires en 2011 a fixé 10 objectifs, et retenu quatre opérations prioritaires (voir page 4). Elles ont fait l'objet d'un protocole financier sur 15 ans entre l'État et les collectivités partenaires. Ces opérations éco-exemplaires en cours, conduites par l'EPA Plaine du Var, sont les moteurs de la transformation de l'Éco-Vallée. Elles seront intégrées dans le PSO.

C'est également le cas pour les opérations en cours menées par les collectivités territoriales.

→ Combien de temps dure un PSO ?

Le PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL est un outil de pilotage de l'Opération d'Intérêt National à long terme, c'est-à-dire environ dix ans.

Éco-Vallée

La première Opération d'Intérêt National dédiée au développement durable

Concertation mode d'emploi

Ateliers avec les habitants, Conseil des maires, Comité Permanent de Concertation , le Conseil d'administration de l'EPA... l'Éco-Vallée se construit dans un esprit de transparence. Après les concertations sur le « Projet de Territoire », « Grand Arénas » et « Nice Méridia » s'ouvre, jusqu'au 15 décembre 2014, un dialogue sur le PROJET STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL (PSO) (voir informations pages 6 et 7).

L'objectif de ce livret de concertation est de vous informer clairement sur les sujets en débat et de vous permettre d'y participer.

À vous de choisir l'outil de concertation qui vous convient le mieux.

L'INFORMATION

- Tout au long de la concertation vous serez informé des différents rendez-vous et réunions dans les bulletins municipaux des communes de l'Éco-Vallée et dans la presse. Le site internet de l'EPA Plaine du Var, voire ceux des communes vous permettront d'en savoir plus, et de consulter les documents utiles à votre réflexion.
- Une exposition sera également présentée lors des ateliers citoyens.

LES ATELIERS CITOYENS EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS

Ces réunions publiques se tiendront :

- Le mercredi 2 juillet de 17h30 à 20h30 à la mairie de Carros
- Fin août à Colomars
- Le mercredi 17 septembre à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent-du-Var

LES REGISTRES

Mis à votre disposition dans les mairies et à l'EPA Plaine du Var, les registres vous permettent de faire vos observations. Ils sont à votre disposition tous les jours aux heures d'ouvertures au public des Hôtels de Ville et au siège de l'EPA Plaine du Var.

LES CONTRIBUTIONS SUR INTERNET OU PAR COURRIER

Toute personne intéressée peut également proposer une contribution sur le site de l'EPA Plaine du Var rubrique Concertation PSO ou par courrier, adressé au directeur général de l'EPA Plaine du Var, immeuble Nice Plaza 455, Promenade des Anglais, BP 33257 06205 Nice cedex 3.

Pour aller plus loin :
http://www.ecovallee-plaineduvar.fr/oin-eco-vallee/une-concertation-continue

Par délibération en date du 31 mars 2014, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public d'Aménagement Plaine du Var organise la concertation publique pour l'élaboration de son Plan Stratégique et Opérationnel (PSO) conformément aux articles L.321-18 et R.121-14 du code de l'urbanisme.

Crédits photos : EPA Plaine du Var - Conseil général des Alpes Maritimes - Pierre Behar - Olivier Digoit - Juin 2014
Conception Agence DAC / Imprimerie Zimmermann